Programme de Formation

DPP04 - Sécuriser les autorisations d'occupation du domaine public (AOT-COT) : passation et rédaction



Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : ***début*** 01/12/2026

fin 01/12/2026

Contenu pédagogique

Public visé

Responsables et cadres des services commande publique et marchés publics, Directeurs juridiques et financiers

Toute personne en charge de la préparation, la passation, la rédaction et l'exécution d'AOT-COT

Objectifs pédagogiques

- Décrypter les nouvelles règles de publicité et de mise en concurrence issues de l'ordonnance du 19 avril 2017
- Connaître la réglementation des AOT-COT
- Être en capacité de pouvoir lancer une procédure relative à une AOT-COT
- Savoir rédiger les documents contractuels d'une AOT-COT

Description

1.L'obligation de mise en concurrence créée par l'ordonnance du 19 avril 2017

- Les nouvelles modalités de publicité et de mise en concurrence
  - Les incidences de la décision de la CJUE du 14 juillet 2016, Promoimpresa
  - Les effets pour le transfert des droits constitutifs des droits réels
  - Quelle publicité suffisante organiser ?
- Les règles de publicité et de mise en concurrence en cas de sous-occupation
- Les exceptions aux règles obligatoires de mise en concurrence

2. Les règles de l'occupation privative du domaine public : la réglementation des AOT-COT

- Distinguer AOT-COT et identifier leur régime juridique respectif (précarité, caractère, personnel,

cession, retrait-résiliation)
    - La durée des titres domaniaux et la prise en compte de l'amortissement des investissements projetés
    - Les cas où l'occupation nécessite peu ou pas d'investissement
- Les modalités de détermination de la redevance
    - L'assiette de la redevance
    - Les incidences lorsque le contrat principal relève de la commande publique
- Les cas de gratuité
- Les cas d'occupation sans titre et les incidences sur la soumission à redevance

3. La passation des AOT-COT : lancer une procédure relative à une AOT-COT

- La jurisprudence de la passation des AOT-COT
- Maîtriser les modalités de passation d'une AOT-COT et éviter les écueils

Exercice pratique : analyse critique d'AAPC et RC

4. La rédaction d'une AOT-COT (hors partie financière)

- Les clauses obligatoires et les clauses sensibles
- La structuration d'une COT-AOT, la clause « objet-activité autorisée », les travaux autorisés et la durée
- Les clauses domaniales
- La mise à disposition du domaine
- Le caractère personnel / sous-location / cession
- Entretien / maintenance / réparation
- Les travaux (réception, récolement, contrôle)
- Les clauses de contrôle et revoyure
- Les clauses de responsabilité /dommages/ assurances
- Les pénalités, les sanctions, les cas de résiliation et les faits nouveaux
- La reprise du bien et la remise en état
- Les annexes

Exercice pratique : analyse des clauses financières

Prérequis

Aucun

Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mises en situations tirées du vécu des apprenants.

Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance et les liens vers divers ressources documentaires ainsi que les cas pratiques.

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud